

Conditions Générales de Vente de la micro-entreprise

Coline Pâques Photographie

SIRET : 930556246 00013

Généralités :

Les présentes conditions générales de vente concernent les relations contractuelles entre la photographe Coline Pâques et le CLIENT.

Toute commande du CLIENT, qui peut être une personne physique ou morale, professionnelle ou particulière, implique l'adhésion pleine et entière, sans réserve aux présentes conditions générales de vente dont la photographe Coline Pâques se réserve le droit de modifier à tout moment. La photographe Coline Pâques se réserve le droit de refuser d'exécuter toute prestation sur des séances ou reportages qui comporteraient des scènes ou représentations violentes et/ou choquantes de quelque manière que ce soit.

Si l'une des présentes conditions générales de vente se révélait être nulle au regard du droit applicable, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité des autres conditions. La photographe Coline Pâques se fait un devoir de modifier ces conditions générales à tout moment, en cas de modification rendue nécessaire par un texte légal, d'évolution technologique ou dès lors qu'il serait nécessaire d'y intégrer de nouveaux services pour ses clients.

Prestations et services :

La photographe Coline Pâques exécute pour sa clientèle des prestations de réalisation de reportages et séances photo (entreprise, institutionnel, reportage, publicité, spectacle...), de prise de vues, de direction artistique et des prestations de post-production.

Engagements :

La photographe Coline Pâques accepte la commande dès réception du devis signé par le CLIENT, accompagné de l'acompte si demandé. Le CLIENT est alors lié à la

photographe Coline Pâques mais dispose cependant du délai de rétractation légal. Il dispose également à tout moment d'un droit d'accès et de rectification de ces données. La photographe Coline Pâques s'engage à exécuter la prestation selon les indications du CLIENT, sous réserve d'impossibilité d'ordre technique et/ou physique (météo, santé, accident, etc....). Si la photographe Coline Pâques ne pouvait réaliser sa prestation, l'acompte serait intégralement rendu au CLIENT et aucune pénalité ne pourrait être réclamée par le CLIENT.

Les deux parties s'engagent à respecter les prestations indiquées sur le devis préalablement signé. Toute demande supplémentaire du CLIENT avant, pendant ou après le shooting devra figurer sur un nouveau devis.

Prix :

En contrepartie de la prestation commandée, la photographe Coline Pâques percevra le prix mentionné sur le devis ou facture.

Pour une prestation de réalisation de reportage et/ou séance photo, les échéances sont les suivantes :

- A la signature du devis : 30%
- A l'acceptation du produit fini : le solde

Dans le cas où certaines entreprises payent à 1 mois ou 2 mois après réception de la facture, le CLIENT se devra d'avertir la photographe Coline Pâques à quelle date sera effectué le paiement mais ne pouvant pas dépasser les 60 jours après la prestation. Les dépassements de coûts entraînés par une modification du projet ou du calendrier initial demandée par le commanditaire, seront à la charge de celui-ci.

En cas de force majeure (tempête, incendie, grève, accident...) entraînant l'impossibilité d'achever la production de la séance, les sommes déjà versées à la photographe Coline Pâques ne seront pas remboursées.

La photographe Coline Pâques est assujettie à la T.V.A, les prix sont donc donnés en Hors Taxe.

Modalités de paiement :

Le paiement des prestations commandées s'effectue par virement bancaire ou en espèces.

Tout paiement du CLIENT ne doit pas excéder 60 jours après la fin de la séance.

Livrailles et délais :

La livraison des photographies se fait en format numérique (.jpg) via un lien de transfert. La photographe Coline Pâques conserve une copie de chacune de ses réalisations pendant 1 an, permettant en cas de perte de réaliser un nouvel envoi des photographies.

Les délais sont indiqués de bonne foi et à titre indicatif. Les dépassemens de délai ne peuvent pas faire l'objet de dommages et intérêts, de retenues ni d'annulation des commandes en cours.

Droit à l'image :

Le CLIENT s'engage à informer ses participants sur le fait qu'ils seront photographiés sans qu'ils ne demandent de droit à l'image. Si toutefois, certaines personnes ne souhaitaient absolument pas être photographiées, le CLIENT s'engage à en informer au plus vite la photographe Coline Pâques.

Il est toutefois préférable que le CLIENT s'occupe de leur faire signer une autorisation afin que leur image puisse être utilisée dans le cadre de la séance et de sa diffusion sur tout support. Pour les mineurs, l'autorisation doit être signée par les parents ou le représentant légal.

Le CLIENT se doit de respecter l'utilisation initiale pour laquelle les images étaient destinées. Si pour n'importe quelle raison les images devaient être utilisées pour une autre destination (exemple TV alors qu'ils étaient initialement prévu que pour le web), le CLIENT se doit de prévenir la photographe Coline Pâques pour lui

demander son accord et de rédiger un nouveau contrat et/ou devis pour cette prestation et de discuter ensemble de l'éventuelle répartition des droits si applicable (droit TV par exemple).

Propriété intellectuelle et droits d'auteur :

Les prises de vue de la photographe Coline Pâques sont des œuvres originales protégées par la législation sur la propriété intellectuelle. L'acquisition des images de la photographe Coline Pâques sur support graphique ou numérique, n'entraîne pas transfert au profit de l'acquéreur des droits exclusifs de propriété qui y sont attachés.

- Droits d'auteur : sauf spécification contraire, l'ensemble des photographies produites par la photographe Coline Pâques sont soumis à la loi 92-597 du 1er juillet 1992 sur les droits d'auteurs.

La cession des droits sur une image n'inclut aucun caractère d'exclusivité sauf mention expresse.

Afin de pouvoir justifier de la propriété de ses images, la photographe Coline Pâques conservera une copie numérique dans le format original dès la fin des opérations de prises de vues, pour une durée de 1 an minimum. En cas de doute sur les droits d'utilisation des vues, toute précision peut être obtenue par mail à l'adresse suivante : colinepaques.photographie@gmail.com

La photographe Coline Pâques se donne le droit d'utiliser les images réalisées lors de la prestation.

La photographe Coline Pâques se donne le droit de diffuser les images réalisées sur ses sites internet www.colinepaquesphotographie.com, sur l'ensemble de ses réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter, Snapchat, TikTok...) et si besoin, via des plateformes photos.

En cas de refus de la part du CLIENT, ce dernier doit adresser un courrier recommandé avec accusé de réception à la photographe Coline Pâques motivant son refus de diffusion et de convenir ensemble d'un arrangement concernant la perte de visibilité.

La photographe Coline Pâques se réserve le droit d'inscrire sur chaque réalisation « Coline Pâques Photographie ».

Responsabilités et réclamations :

La responsabilité de la photographe Coline Pâques, en cas de perte ou de détérioration des supports qui lui sont confiés, est limitée au remboursement des supports vierges.

Toute réclamation se fera par courrier recommandé avec accusé de réception dans les sept (7) jours calendaires.

Délai de rétractation :

Le client bénéficie d'un délai de quatorze (14) jours calendaires à compter de la date de signature du Devis pour annuler sa commande. Toute annulation de commande devra se faire par courrier recommandé avec accusé de réception, la date de première présentation de la LRAR devant s'inscrire dans le délai des quatorze (14) jours de réflexion. En cas d'exercice du droit de rétractation, la photographe Coline Pâques s'engage à rembourser au CLIENT les sommes versées hors frais de port dans un délai maximum de trente (30) jours.

Litiges :

Les litiges sont réglés au choix du demandeur par voie d'arbitrage ou devant le Tribunal compétent.

